



KPMG AUDIT OUEST
7 Boulevard Albert Einstein
44311 Nantes Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16
Site internet : www.kpmg.fr

Office International de l'Eau

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2017
Office International de l'Eau
21 rue de Madrid - 75008 Paris
Ce rapport contient 18 pages



KPMG AUDIT OUEST
7 Boulevard Albert Einstein
44311 Nantes Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16
Site internet : www.kpmg.fr

Office International de l'Eau

Siège social : 21 rue de Madrid - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Office International de l'Eau relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau du conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Limoges, le 30 mai 2018

KPMG Audit Ouest

Sébastien Guérit
Associé

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 27/04/18

Tenue de compte EURO

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	29 898	29 898		(0)
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	314 042	272 935	41 107	16 742
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	401 947	68 867	333 080	314 294
Constructions	6 207 387	4 360 354	1 847 033	1 993 877
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 321 792	2 593 916	727 876	729 113
Autres	643 172	556 431	86 741	76 981
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours	406 029		406 029	58 582
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	22 192		22 192	26 271
Autres	74 320		74 320	79 123
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	11 420 778	7 882 401	3 538 377	3 294 984
STOCKS ET EN-COURS	4 095 592		4 095 592	3 653 012
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	2 907 597	171 898	2 735 699	2 718 713
Autres créances	1 236 377	63 500	1 172 877	999 293
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	200 000		200 000	350 000
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	3 924 316		3 924 316	6 408 114
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	136 346		136 346	182 265
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	12 500 228	235 398	12 264 830	14 311 397
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	23 921 006	8 117 799	15 803 207	17 606 381
(1) Dont droit au bail	(2) Dont à moins d'un an	(3) Dont à moins d'un an	4 280 320	
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 27/04/18
Tenue de compte EURO

	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise	2 249 278	2 249 278
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves	577 721	577 721
Report à nouveau sur gestion propre	2 283 921	2 081 524
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	179 333	202 398
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables	188 881	191 453
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	1 008 442	771 626
Provisions réglementées	1 162	3 151
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	6 488 738	6 077 150
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	185 870	197 758
Provisions pour charges	587 464	615 897
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	773 333	813 655
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	273 872	144 843
Emprunts et dettes financières diverses (3)	34 179	24 661
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 126 937	779 097
Dettes fiscales et sociales	3 397 821	3 738 176
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 130 189	5 237 946
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	578 138	790 852
TOTAL IV DETTES	8 541 136	10 715 576
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	15 803 207	17 606 381
(1) A plus d'un an 135 145 A moins d'un an 8 405 991		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	44 936	7 602
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat en liste

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 27/04/18

Tenue de compte EURO

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]	9 738 805	9 697 983
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	9 738 805	9 697 983
Dont à l'exportation :	4 433 420	
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	5 114 906	4 229 647
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	504 098	379 928
- Cotisations		
- Autres produits	89 462	98 000
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	15 447 270	14 405 558
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 530 723	1 180 916
Variation de stocks	(18 028)	(21 726)
- Autres achats et charges externes	3 326 508	3 410 537
- Impôts, taxes et versements assimilés	787 808	728 288
- Salaires et traitements	6 346 113	5 760 950
- Charges sociales	2 736 087	2 514 460
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	404 672	404 411
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	29 750	144 447
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	103 262	66 863
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	910	9 872
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	15 247 804	14 199 019
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	199 466	206 539
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 345	12 251
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change	46	7 384
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 697	2 993
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	12 089	22 628
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)	13 797	21 745
- Différences négatives de change	10 768	992
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	24 565	22 736
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	(12 476)	(109)

Compte de Résultat en liste - suite

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 27/04/18

Tenue de compte EURO

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

	31/12/2017	31/12/2016
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	186 990	206 431
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion	0	4 445
- Sur opérations en capital	101 277	89 327
- Reprises provisions et transferts de charges	1 990	48 043
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	103 268	141 815
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion	110 269	109 786
- Sur opérations en capital	656	39
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	110 925	109 825
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(7 657)	31 990
Impôts sur les bénéfices (VII)		36 023
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	15 562 627	14 570 001
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	15 383 294	14 367 603
EXCEDENT OU DEFICIT	179 333	202 398
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
TOTAL		
CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
TOTAL		



**Office
International
de l'Eau**

Association Office International de l'Eau

Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le
31 décembre 2017

Cette Annexe contient 9 pages

Secrétariat Général

22, rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges cedex - FRANCE

Tél. : 33 (0) 5 55 11 47 75 - Fax : 33 (0) 5 55 11 47 37 - Web : www.oieau.org - E-Mail : secretariat.general@oieau.fr

Association régie par la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique par décret du 21 août 1981 - Déclaration d'Existence N 74870006087
N Siret : 314 901 729 00033 - Code APE : 804 C - N TVA : Fr 83314901729

Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	1
1.1	Evénements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
1.2.1	Présentation des comptes	1
1.2.2	Méthode générale	1
1.2.3	Changement de méthode d'évaluation	1
1.2.4	Changement de méthode de présentation	1
2	Informations relatives au bilan	2
2.1	Actif	2
2.1.1	Méthode d'amortissement	2
2.1.2	Evaluation des stocks	2
2.1.3	Evaluation des Encours	3
2.1.4	Valeurs mobilières de placement	3
2.1.5	Charges constatées d'avances	3
2.1.6	Trésorerie	3
2.2	Passif	4
2.2.1	Fonds associatifs	4
2.2.2	Provisions pour risques et charges	4
2.2.3	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	4
2.2.4	Provision pour médailles du travail	4
2.2.5	Produits constatés d'avance	4
3	Informations relatives au compte de résultat	5
3.1	Ventilation des produits d'exploitation	5
3.2	Ventilation de l'effectif moyen	5
3.3	Contributions volontaires en nature	5
3.4	Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (C.I.C.E.)	5
3.5	Impôt sur les bénéfices	5
4	Autres informations	6
4.1	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	6
4.2	Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)	6
4.3	Emprunt auprès des organismes bancaires	6
4.4	Engagements hors bilan	7
4.4.1	Crédit-bail	7
4.4.2	Bail Emphytéotique	7

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

NEANT

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Concernant la Taxe d'Apprentissage collectée par l'OIEau, et afin d'isoler les opérations liées à sa perception, un dossier comptable a été ouvert et fonctionne comme s'il s'agissait d'une nouvelle direction. A la clôture des comptes, ce dossier est soldé dans les comptes correspondants de l'Etablissement CNFME.

En 2017, le montant de la collecte s'est élevé à 49 K€ (14 K€ sous forme de matériels et 35 K€ en espèces).

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Méthode d'amortissement

De façon générale, les méthodes d'amortissement en place à l'OIEau sont les suivantes :

TYPE D'IMMO	DUREE
Logiciels	1 à 3 ans
AAI Terrains	10 ans
Constructions	30 à 50 ans
AAI Constructions	10 à 30 ans
Plateformes pédagogiques	6 à 10 ans
Matériel et outillage	5 à 7 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

La comptabilisation et les amortissements des actifs tiennent compte de la réforme des actifs définie par les règlements CRC de 2004.

Concernant l'amortissement des subventions d'investissement :

Par dérogation aux nouvelles règles du plan comptable associatif, les subventions d'investissements antérieures à 2002 sont amorties au même rythme que les immobilisations financées compte tenu de l'activité spécifique de l'association. Les subventions reçues à partir de 2002 ne font plus l'objet de reprise hormis :

- celles financées par la taxe d'apprentissage,
- celles portant sur des biens non renouvelables.

2.1.2 Evaluation des stocks

Les stocks suivants :

- produits d'entretien
- matériels de laboratoire
- cahiers techniques
- fournitures pédagogiques
- mallettes

sont évalués selon la méthode du dernier coût d'achat. Ce dernier est composé du coût d'acquisition, des frais éventuels de transport, et des frais de conception et d'impression.

2.1.3 Evaluation des Encours

Les Encours de production qui s'élèvent à 3 908 K€ représentent les états d'avancement sur les études et projets pluriannuels.

Ils sont évalués au temps passé estimé ainsi qu'au regard des dépenses engagées au 31/12/2017.

Parallèlement, une provision pour risques est constatée lorsqu'il y a un risque de non acceptation totale du rapport final (et donc un risque de non encaissement du solde final) et lorsqu'il y a une « trésorerie négative » sur le projet à la date de clôture de l'exercice.

2.1.4 Valeurs mobilières de placement

Les placements financiers sont à présent effectués via un livret type associatif. Il n'y a donc plus de valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2017 à proprement parler.

Depuis le début de l'exercice 2016, une ligne de « Compte à Terme » d'un montant de 200 k€ a été ouverte chez la Banque Tarneaud. Ce placement est bloqué pour une période de 4 ans (avec une possibilité de déblocage anticipé au bout de 4 trimestres).

2.1.5 Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 136 K€ et se décomposent de la façon suivante :

- charges constatées d'avance courantes CNFME (exploitation) = 41 K€
- charges constatées d'avance courantes CNIDE (exploitation) = 20 K€
- charges constatées d'avance courantes DCI (exploitation) = 30 K€
- charges constatées d'avance courantes DG (exploitation) = 46 K€

2.1.6 Trésorerie

En 2017, la trésorerie globale n'a jamais été négative. Elle comprend cependant, une quote part d'acomptes, perçus sur conventions non dénouées, que nous devons reverser à nos partenaires.

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

Réserve pour projet associatif

L'OIEau ne dispose d'aucune réserve pour projet associatif.

2.2.2 Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges :

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	197 K€	96 K€	107 K€	186 K€
Provisions pour charges (PIDR)	616 K€	3 K€	32 K€	587 K€
TOTAL	814 K€	99 K€	139 K€	773 K€

2.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

La provision constituée en 2003 et enregistrée dans les comptes annuels a été mise à jour en prenant en compte un coefficient d'actualisation intégrant l'inflation et les augmentations de rémunération prévisionnelles.

<i>Engagements retraite (montant en €)</i>	<i>Provisionné</i>	<i>Non provisionné</i>	<i>Total</i>
<i>I. D. R.</i>	<i>587 K€</i>	<i>NEANT</i>	<i>587 K€</i>

Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode PBO. Le taux d'actualisation ressort à 1.68 %

2.2.4 Provision pour médailles du travail

Il n'y a pas d'attribution de médailles du travail au sein de l'OIEau.

2.2.5 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 578 K€ et se décomposent de la façon suivante :

- produits constatés d'avance sur les études CNFME (exploitation) = 34 K€
- produits constatés d'avance sur les études CNIDE (exploitation) = 544 K€

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation		(en K€)
Prestations de Services		9 739,00
Subventions		5 115,00
Reprise sur Amortissements et Provisions		504,00
Autres Produits		89,00
Total		15 447,00

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel détaché	Personnel mis à disposition
CDI	126,00		
CDD	14,00		
Fonctionnaires		2,00	0,00
TOTAL	140,00	2,00	0,00

3.3 Contributions volontaires en nature

Voir point 4.2.

3.4 Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (C.I.C.E.)

Le C.I.C.E. a pour objet d'améliorer la compétitivité des entreprises et ainsi leur permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement.

Il est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Il est utilisé dans des investissements de plates-formes pédagogiques, dans la formation du personnel, dans la prospection de nouveaux marchés ainsi que dans des projets innovants.

3.5 Impôt sur les bénéfices

Le résultat fiscal du GEIE SEMIDE est intégré fiscalement pour la quote-part détenue par l'OIEau. Pour l'exercice 2017, le résultat fiscal du SEMIDE étant nul, aucun retraitement n'a été effectué.

4 Autres informations

4.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 Euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 Euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants ainsi que leurs avantages en nature.

Le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé à 291 K€ en 2017.

4.2 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)

Le Président de l'OIEau et les Administrateurs sont bénévoles.

4.3 Emprunt auprès des organismes bancaires

L'OIEau a financé, en partie, sur l'exercice 2007, l'agrandissement de son Hall Technique par un prêt bancaire souscrit auprès de la BNP Paribas aux conditions suivantes :

- Montant emprunté : 380 K€
- Taux / Durée : 4,35 % sur 120 mois
- Garantie : hypothèques de 1^{er} rang sur le bien financé

Ce prêt a été intégralement remboursé sur l'exercice.

L'OIEau a également financé, en partie, sur l'exercice 2010, le nouveau Laboratoire de La Souterraine par un prêt bancaire souscrit auprès de la Banque Tarneaud aux conditions suivantes :

- Montant emprunté : 300 K€
- Taux / Durée : 4,05 % sur 144 mois
- Garantie : hypothèques de 1^{er} rang sur le bien financé

Dans le cadre de l'extension de ses bâtiments à Limoges, l'OIEau a souscrit sur l'exercice 2017 deux emprunts auprès de la Banque Tarneaud aux conditions suivantes :

- Prêt « Immobilier »
 - Montant emprunté : 600 K€ (*non entièrement débloqué au 31/12/2017*)
 - Taux / Durée : 1,25 % sur 180 mois
 - Garantie : nantissement compte sur livret à hauteur de 300 k€

- Prêt « Aménagements et Matériels »
 - Montant emprunté : 250 K€ (*non entièrement débloqué au 31/12/2017*)
 - Taux / Durée : 0,68 % sur 84 mois
 - Garantie : néant

Au 31 décembre 2017, le capital global restant dû (CRD) s'élève à 229 K€ et sa ventilation est la suivante :

< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
83 K€	146 K€	0 K€	229 K€

4.4 Engagements hors bilan

4.4.1 Crédit-bail

Au 31 décembre 2017, il n'y a plus aucun contrat de crédit-bail en cours.

4.4.2 Bail Emphytéotique

L'Office International de l'Eau a conclu deux baux emphytéotiques avec la Ville de Limoges. Ils portent sur les bâtiments du CNFME et du CNIDE à Limoges. Ils prendront fin en 2056 et 2058.